

PREPA ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Les méthodes mobilisées : moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre :

- Cours théoriques et pratiques
- Supports pédagogiques écrits et visuels (diaporama type Powerpoint, vidéo, photocopiés...)
- Ateliers de travail en groupe (techniques pratiques esthétiques, mise en situation en vente...)
- Utilisation de logiciels étudiants et plateformes pédagogiques interactives (Pronote, Moodle...)
- Rencontres individuelles sur les études à caractère professionnel (suivi du Dossier de vente)
- Conférences professionnelles
- Participation aux événementiels et salons
- Réunions pédagogiques hebdomadaires
- Suivi des élèves auprès des employeurs

Les modalités d'évaluation :

- **En cours de formation**
 - o Evaluations écrites, pratiques et orales (élaboration de grilles d'évaluation)
 - o Evaluation par des marques partenaires
 - o Mise en situation type examen
 - o Bilan de fin de formation
- **En fin de formation :** L'élève en Prépa Esthétique passe l'examen du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie (Diplôme d'Etat) qui est divisé en deux unités : unité professionnelle et unité d'enseignement général

Règlement d'examen Certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie

Epreuves	Unités	Coefficient	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES				
EP1- Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	UP1	6*	Ponctuel pratique et écrite	3h45*
EP2- Techniques esthétiques liées aux phanères	UP2	4	Ponctuel pratique et écrite	2h30
EP3- Conduite d'un institut de beauté et de bien être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3	4	Ponctuel oral	40min
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL				
EG1- Français et histoire -géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	Ponctuel écrit et oral	2h15
EG2- Mathématiques - sciences physiques et chimique	UG2	2	Ponctuel écrit	2h
EG3- Education physique et sportive	UG3	1	Ponctuel	
EG4- Langue vivante	UG4	1	Ponctuel oral	20min
EF- Arts appliqués et cultures artistiques	UF	1	Ponctuel écrit et pratique	1h30

Sont dispensées de l'enseignement général les personnes déjà titulaires d'un autre CAP/BEP dans un autre domaine ou les personnes titulaires d'un bac (seuls les diplômes délivrés en France par le Rectorat sont reconnus valides pour bénéficier de cette dispense). Pour valider cet examen, il faut obtenir la moyenne générale dans les deux domaines

L'élève en Prépa esthétique passe également la certification Soins du Corps avec une évaluation théorique et pratique et la remise d'un Certificat de formation Catherine Sertin